

Kannadig an Erge-Vras

[Chroniques du GrandTerrier]

Histoire et mémoires d'une commune de Basse-Bretagne, Ergué-Gabéric, en pays glazik
Memorioù ar re gozh hag istor ar barrez an Erge-Vras, e bro c'hlazig, e Breizh-Izel

Mai 2013
n. 22
Miz Mae

100 ans en jaune et noir, fête des 18-19 mai

Melen ha Du, kant vloaz d'ja evit ar baotred dispount

Le grand jour est enfin arrivé, un Centenaire de bons et loyaux services pour l'association sportive des Paotred-Dispount. Ne ratez pas l'exposition de photos et la brochure rétrospective, une vraie cure de souvenirs et de mémoires des anciens.

C'est l'occasion pour nous d'introduire trois sujets « *Dispount* » :

- ♦ La photo de la clique des années 1930 descendant la rue Elie Fréron à Quimper.
- ♦ La traduction du roman « *Trec'h ar garantez* », l'histoire chrétienne d'un footballeur.
- ♦ La sortie en 1945 d'une « *épinglette* » ornée d'un coq à la crête rouge.

Sinon, comme à l'accoutumée, le présent bulletin rassemble les différents articles publiés sur le site Internet depuis janvier dernier.

On notera le retour à domicile du retable de Kerdévot, dont on ne sait toujours pas s'il fut produit par les ateliers d'Anvers ou de Melines, mais qui sera l'objet du concours de peinture APPEK de l'été 2013.



*A-greiz kalon,
« de tout cœur », Jean.*



Sommaire / Taolenn

Chronique des 100 ans <i>Kannadig evit kant vloaz</i>	i
Un évêque à Londres <i>Aotrou 'n Eskob</i>	2
Deux quadriskells <i>Diou hevoud keltieg</i>	5
Faille sud-armoricaine <i>Krenadur Stang-Jet</i>	7
Le Cleuyou en français <i>Istor ar maner e galleg</i>	10
A bas la République <i>Politikerion taer</i>	11
Commune scindée <i>Pesk ebrel bras</i>	13
Rentier de Kerjestin <i>Kaier bras Keristin</i>	16
Kolkhozes Napoléoniens <i>Kolkozioù ar Rusi</i>	17
Dumoulin en breton <i>Furcher e brezhoneg</i>	18
Mouvances de Mélenec <i>Douar ar Roue</i>	19
Société Bolloré <i>Embregerezh komers</i>	20
Retable de Kerdévot <i>Konkour penterezh</i>	22
Enfants sans famille <i>Emzivad an ospiti</i>	24

Krennlavar / Proverbe

N'eo ket ar c'hezeg bras A gas
ar c'herc'h d'ar marc'had
[Ce ne sont pas les grands
chevaux qui envoient l'avoine au
marché]



La Chronique centenaire des Paotred dispount

Kannadig evit kant vloaz

Un nouvel espace sur le site GrandTerrier a été créé et enrichi pour accueillir tous les articles concernant l'association sportive des Paotred : cliquez sur l'espace « Odet » en page d'accueil, puis sur [Paotred-Dispount]. Voici une sélection de trois contributions récentes.



Clique Quimpéroise n° 13

La magnifique photo présentée en couverture a été découverte lors de la préparation en 2013 de la brochure du centenaire de l'association sportive des « Potred Dispount ».

À noter que l'orthographe de la pancarte respecte bien la prononciation locale en breton, alors que les nouvelles règles académiques voudraient qu'on écrive « Paotred dispont » (les Gars sans peur).

Les Paotred occupant la 13^e place, cette procession descend la rue Elie Fréron jusqu'à la place de la cathédrale St-Corentin et est très certainement la clôture d'un événement sportif ou religieux ayant eu lieu à Quimper dans les années 1930.

Etait-ce une fête organisée en juin 1931 pour le Centenaire de la liberté d'enseignement ¹ ? Ou un festival de gymnastique organisé sur les terrains de St-Denis ou de Kerfeunteun ?

¹ La fête du Centenaire de la liberté d'enseignement fit l'objet d'un article avec photos dans le Progrès du Finistère du 27 juin 1931. Les musiques de la Phalange d'Arvor et du Patronage Jeanne-D'arc défilèrent sur la place St-Corentin. Des spectacles furent organisés au collège privé du Likès avant la bénédiction à la Cathédrale.

Et qui peut-on reconnaître précisément sur cette photo :

- ✚ Le jeune porteur de pancarte : ?
- ✚ Les deux jeunes tambours derrière la pancarte : ?
- ✚ Le tambour au centre droit : Jean Quéré ?
- ✚ L'adulte en noir à gauche : ?
- ✚ Les deux jeunes en blanc à gauche : ?
- ✚ Le joueur de trompette à droite : Co-rentin Heydon ?

Trec'h ar Garantez, e galleg

Mona Ozouf, fille de Jean Sohier ², grande historienne spécialiste de la Révolution Française et auteur d'un magnifique essai intitulé « *Composition française* » ³, sait-elle qu'elle a sans doute inspiré le personnage de l'héroïne d'une fiction se déroulant sur le territoire de la commune d'Ergué-Gabéric ?

En effet, le roman « *Trec'h ar garantez* » (la Victoire de l'Amour), écrit en breton par Jean-Louis Rozec ⁴, prêtre familial du quartier d'Odét et de Lestonan, met en scène un jeune joueur de football de l'équipe locale, les Paotred Dispount, et nouvel instituteur de l'école privée, lequel va tomber amoureux de la fille de l'instituteur de l'école publique.

En janvier 1936 l'ouvrage fait l'objet d'un petit encart publicitaire dans la revue « *Feiz ha Breiz* » (cf. présentation du journal en note n° 21 page 12) :

² Yann Sohier de son nom breton (Jean Sohier pour l'état-civil), né le 7 septembre 1901 à Lou-deac et mort le 21 mars 1935 à Plourivo, est un instituteur, militant de la langue bretonne et internationaliste. Il se marie le 31 janvier 1929 avec Anne Le Den, institutrice originaire de Lannilis, qui collabore à Ar Falz sous le pseudonyme de Naïg Sezny, et plus tard à la revue pédagogique An Eost. Mona (future Mona Ozouf) naît en 1931, elle est élevée en breton. Il fonde le nouveau Bulletin Ar Falz (La Faucille) en janvier 1933 et en fait en moins de deux ans le centre de tout un mouvement en faveur du breton à l'école laïque.

³ Mona Ozouf, « *Composition française. Retour sur une enfance bretonne* », Gallimard, 2009, 262 p.

⁴ Le Père ou R.P. Jean-Louis Rozec (Ploucat 1898-1946 Guipavas) était prêtre-missionnaire, écrivain de langue bretonne, qui signait *Brogarour* (patriote). Il est l'auteur de trois romans, publiés à Guingamp par les éditions d'Armor : « *Trec'h ar garantez* », « *Onenn* », « *Kontammet* ».

Feiz ha Breiz

Kappad Misiek ar Vretoned



Leoriou Nevez

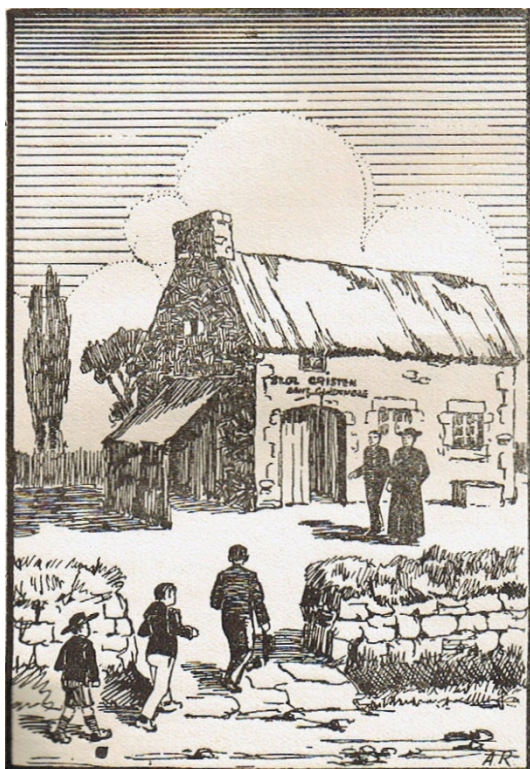
GOULENNIT :

TREC'H AR GARANTEZ

eur roman nevez, savet gant Brogarour.

Daou skoed al leor. — Seiz lur dre ar post.

Dans son anthologie de la littérature bretonne, Francis Favereau en parle ainsi : « *L'intrigue paraît aujourd'hui bien conventionnelle, tout comme la psychologie des personnages, tous fortement stéréotypés ; mais le roman garde un certain intérêt par la peinture de l'environnement et des mentalités aussi manichéen et même aussi puéril fût-il par moments (tel un "roman à l'eau de rose") ; ceci témoigne, en fait, de la genèse d'une fiction en langue bretonne à destination d'un public populaire* ».



À l'occasion de la fête du Centenaire des Paotred en mai 2013, le livre, publié en breton en 1935, sera réédité par l'association Arkæ en version bilingue français-breton, en collaboration avec les membres bretonnants de « Brezhonegrien Leston'n ».

Les vrais noms de personnes et de lieux, hormis Odet, ont été modifiés par l'auteur. Pour s'y retrouver il faut lire Bollo-

ré à la place de Keraudren, Keranna pour le village de Sainte-Anne ...

Les écoles chrétiennes sont bien entendues celles de Lestonan-Menez-Groaz, à savoir les écoles St-Joseph et Ste-Marie, construites sous la coupe de l'entrepreneur Keraudren, aka Bolloré.

Quant à la famille Flaouter, on peut y voir les figures locales d'instituteur et institutrice de l'école publique de Lestonan, à savoir Jean Lazou⁵ et son épouse. Tous deux communistes, ils étaient animés de convictions laïques et sociales.

Mais le prénom Mona de leur fille, l'héroïne du roman, nous laisse à penser, comme dit plus haut, que l'auteur pensait à la famille de Jean Sohier et de son épouse Anna :

« *Alors qu'ils pénètrent dans la petite cour d'école qui est devant la pièce, passent devant eux Monsieur Flaouter, l'instituteur laïc, ainsi que sa femme et sa fille Mona. Les deux femmes baissent la tête, en signe de salut à Monsieur le recteur et Gwennole a remarqué qu'elles n'ont pas, quant à elles, l'air d'être hostiles. Il lui semble même que le jeune fille l'a regardé d'un air sympathique, mais il ignore si elle a souri ou fait montre d'indifférence* ».

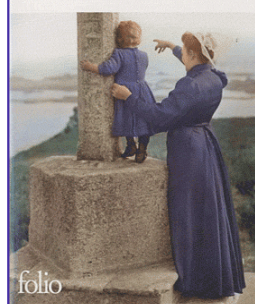
Inventeurs de l'épinglette

Le 29 octobre 1993, paraissait dans les colonnes du journal Ouest-France un article signé Roger Tuma sur ce qui semble être la première apparition officielle du symbole du coq dans l'histoire des Paotred-Dispount.

⁵ Jean Lazou est né le 29 juillet 1895 à Plougasnou. Instituteur, affecté à l'école des garçons de Lestonan à partir du 1er octobre 1926, en même temps que son épouse. Il est nommé directeur de la même école à compter du 1er janvier 1931. Il a laissé le souvenir d'un instituteur très engagé dans la formation des élèves et la défense de l'école laïque. Militant actif du Parti Communiste Français. Il est mobilisé en 1939 en tant que Capitaine au 337e Régiment d'Infanterie. Décédé le 15 mai 1940 à Moncornet, dans l'Aisne, à 32 km au N.O. de Laon. Il aurait été tué en tentant de ramener dans les lignes françaises un soldat blessé. Son épouse poursuivra son travail d'institutrice à Lestonan, après avoir subi un long emprisonnement pour faits de résistance.



Mona Ozouf
Composition française
Retour sur une enfance bretonne



Espace « Paotred-Dispount »

Articles « 193x - La clique des Potred Dispount descendant la rue Elie Fréron à Quimper », « ROZEC Jean-Louis - Trec'h ar garantez », « Les Paotred-Dispount ont inventé le pin's en 1945, Ouest-France 1993 »

Actus/Blog
« billet du 02.03.2013 »

Ils ont édité une série d'épinglettes en 1945 Les Paotred sont-ils à l'origine du pin's ?

Louis Léonus a ressorti une épinglette éditée par les paotred-Dispount en 1945. D'où la question : le pin's a-t-il son origine à Ergué-Gabéric ?

Les anciens du club se souviennent avoir épinglé ce pin's au revers de leur veston, mais l'avait perdu ou égaré. Louis Léonus, qui a signé sa première licence aux Paotred en 1925, dans la section gymnastique avant d'y

jouer au football jusqu'en 1948 a retrouvé sa précieuse relique. « Elle a pour moi une grande valeur historique. » L'épinglette, de la grandeur des pin's actuels, a une forme octogonale ; au centre d'un cercle, le coq noir des Paotred se détache sur fond jaune. Le cadre est noir avec l'inscription Paotred-Dispount ; le tout est émaillé. 45 ans après, on n'a rien inventé.

Le chant du coq

Fait curieux, le coq, dont le

dessin est la reproduction de celui que l'on trouvait sur les pochettes de papier à cigarettes Boilard de l'époque, a la tête à droite, alors qu'aujourd'hui, l'emblème des Paotred a la tête à gauche. On ne sait pas par quel mystère le coq s'est mis à chanter dans l'autre sens.

Trois pionniers

Au stade de Lestonan, Louis Léonus a retrouvé deux autres pionniers du club : Jean Hascoët et René Le Meur. Le premier trésorier général des Paotred a signé sa première licence en 1945 ; depuis, il n'a pas quitté l'association. « Comme joueur, j'ai été le seul qui a fait monter deux fois les Paotred en première division. »

René Le Meur, président d'honneur, a commencé à fréquenter le patro en culottes courtes ; il a connu plusieurs générations de joueurs, la section gymnastique, la section tennis de table, la clique des Paotred qui comptait quarante musiciens en 1932, la fête des Fleurs en 1949 ; le corso fleuri en 1936 où de magnifiques chars fleuris parcouraient les rues d'Ergué, tirés par des chevaux. Les photos d'archives des Paotred témoignent d'un passé glorieux. Nostalgie ? Pas du tout répond Jean Hascoët, simplement, les temps changent. « Après les matchs, nous nous lavions dans



Le coq tel qu'il figure sur le pin's de 1945.

l'eau glacée du lavoir de Ker-Anna. Aujourd'hui, si l'eau des douches ne fait pas 30°, ça braille. Le vin en bouteille à capsule plastique a pour certains le goût de bouchon. » Dure époque pour le trésorier reponsable des buvettes.

Quoi qu'il en soit, les Paotred n'ont rien perdu de leur jeunesse et, tant qu'il y aura des bénévoles, comme Jean et René au club, l'avenir ne sera pas mélancolique.

Roger TUMA.



René Le Meur, Louis Léonus et Jean Hascoët, trois pionniers des Paotred-Dispount.

Biographical Memoirs of the Bishop of Leon

Aotrou 'n Eskob

Une biographie en anglais pour un personnage historique natif d'Ergué-Gabéric qui fut en correspondance avec le roi d'Angleterre George III, le futur roi de France Louis XVIII, les papes Pie VI et Pie VII, et bien d'autres célébrités, et qui fut une figure marquante de l'église gallicane.



Ce Jean-François de La Marche, dernier évêque de St-Pol-de-Léon, n'était pas apprécié du pouvoir Révolutionnaire français. Château-briand, dans ses « Mémoires d'Outre-tombe », l'a décrit comme « l'évêque de Saint-Pol de Léon, prélat sévère et borné qui contribuait à rendre le comte d'Artois ⁶ de plus en plus étranger à son siècle ».

Consécration britannique

⁶ Charles X dit le Bien-Aimé (1757-1836), surtout connu sous le titre de comte d'Artois (1757-1824), fut roi de France et de Navarre de 1824 à 1830. Succédant à ses deux frères, Louis XVI et Louis XVIII, il est celui dont l'avènement à 66 ans et le décès à 79 ans ont eu lieu aux âges les plus avancés. Il était très attaché aux conceptions et aux valeurs de l'Ancien Régime qu'il tenta de faire revivre, après le passage révolutionnaire, tout en acceptant en majorité les valeurs de son temps.

Par contre de l'autre côté de la Manche où il s'était réfugié en 1792, on louait ses qualités spirituelles de protecteur du clergé catholique français. Un an après sa mort, la très célèbre revue « *The Gentleman's Magazine and Historical Chronicle* »⁷ publiait en 1807 (numéros de février, mars, avril et mai) les mémoires biographiques du personnage, le tout raconté par un témoin proche de l'évêque.

THE
Gentleman's Magazine:
AND
Historical Chronicle.
For the YEAR MDCCCVII.
VOLUME LXXVII.
PART THE FIRST.
**BIOGRAPHICAL MEMOIRS
OF THE BISHOP OF LEON.**

Le premier intérêt de cet article est la description de l'intégration de la communauté des prêtres émigrés dans la société anglaise (ils étaient 4.000 en 1793). Notamment grâce aux amis nobles de l'évêque qui étaient nombreux : Lord et Lady Arundell, le Marquis de Buckingham ...

Le second élément intéressant est la citation de lettres reçus par Jean-François de La Marche de la part des

⁷ The Gentleman's Magazine est le premier journal à avoir porté le nom de « magazine ». Il s'agit d'un périodique britannique fondé à Londres au mois de janvier 1731 par Edward Cave. Jusqu'alors le terme de magazine, en anglais, signifiait seulement « magasin » au sens d'« entrepôt ». Son contributeur le plus célèbre fut l'écrivain Samuel Johnson (1709-1784). Les différentes périodes journalistiques furent : 1731-1735 The Gentleman's Magazine or Monthly Intelligencer, 1736-1833 The Gentleman's Magazine and Historical Chronicle, 1834-1856 New Series: The Gentleman's Magazine, 1856-1868 New Series: The Gentleman's Magazine and Historical Review, 1868-1922 Entirely New Series: The Gentleman's Magazine.

grands de monde. Il reçoit notamment une lettre du roi anglais George III, par l'intermédiaire du secrétaire d'état le duc de Portland, et qui est citée en français dans l'article (et traduite en anglais) : « *Je ne puis que me persuader, Monseigneur, qu'en recevant cet acte de sa Majesté comme une preuve des sentiments dont elle veut bien distinguer vos qualités personnelles et votre rang, vous y reconnaitrez également le témoignage que sa Majesté veut bien donner de la satisfaction avec laquelle elle a vu la conduite exemplaire du Clergé commis à vos soins* ».

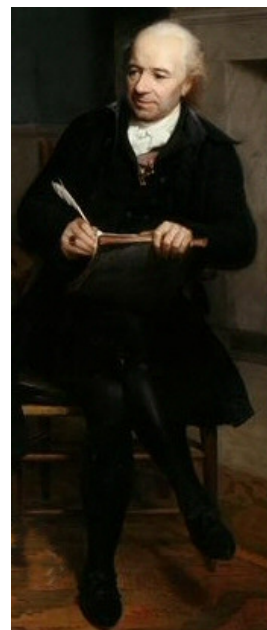
Il reçoit également des lettres du pape Pie VI, dont une en 1792 et une autre en 1793, toute deux citée dans l'article en langue latine. A noter qu'il écrira personnellement de longues lettres à l'autorité papale, dont une de Londres en 1803 à Pie VII, successeur de Pie VI, laquelle sera publiée sous forme de livret dans sa traduction française.

Et « *last but not least* », il reçoit du futur Louis XVIII de sa résidence d'émigré d'Hamm⁸ une lettre personnelle avec l'expression de son admiration : « *Notwithstanding my affliction from the cruel misfortunes I suffer, I can no longer delay assuring you, Sir, of all the friendship and all the esteem with which you have inspired me* ».

Défenseur du Gallicanisme

Qu'aurait été aujourd'hui la structure de l'église catholique romaine, si les théories de l'église gallicane l'avaient emporté contre l'infaillibilité du pape de l'église catholique, et si l'évêque Jean-François de La Marche, né à Ergué-

⁸ Récit de l'émigration du comte de Provence, futur roi Louis XVIII : Le 20 juin 1791, date du départ du roi Louis XVI et sa famille des Tuileries, le comte de Provence quitte également sa résidence surveillée. Déguisé, muni d'un passeport anglais, il rejoint ainsi les Pays-Bas, via Avesnes et Maubeuge. Il se réfugie à Bruxelles puis Coblenz, capitale de l'électorat de Trèves, dont un de ses oncles maternels est l'archevêque et le souverain. Il rencontre l'empereur Léopold II et lui inspire la déclaration de Pillnitz d'août 1791 qui galvanise la Révolution française. Il refuse de reconnaître l'autorité du roi et se voit déchu de ses droits de prince du sang par l'Assemblée législative en janvier 1792. Il tente de rentrer en France à la tête d'une armée de 14 000 hommes mais doit rebrousser chemin après la bataille de Valmy et se réfugie à Hamm en Westphalie.



Espaces « Personnalités, Evêque de Léon », « Bilio »

Articles « Biographical memoirs of the Bishop of Leon, The Gentleman's Magazine 1807 », « LA MARCHE Jean-François (de) - Catéchisme nouveau et raisonné », « KERBIRIOU Louis - Jean-François de la Marche Evêque-Comte de Léon »

Actus/Blog « billets du 27.01.2013 » et « 10.02.2013 »



Gabéric, avait vaincu ses adversaires constitutionnels et concordaires ?

Le gallicanisme était une doctrine religieuse cherchant à promouvoir l'organisation de l'Église catholique en France de façon largement autonome par rapport au pape. La théorie gallicane commença à se formuler après l'opposition entre Philippe le Bel et le pape Boniface VIII au début du 14^e siècle. À la fin du XVII^e siècle, le gallicanisme s'implanta largement dans le clergé français, d'une part grâce aux théories de Bossuet, d'autre part grâce aux positions gallicanes des jansénistes qui reprochaient au pape son interventionnisme.

Au début de la Révolution française, l'adoption de la Constitution civile du clergé a été considérée par certains – en particulier l'abbé Grégoire – d'inspiration gallicane et présentée par d'autres – notre évêque de La Marche notamment – comme une négation des pouvoirs épiscopaux.



Après la Révolution, Napoléon Bonaparte négocia le Concordat avec le pape Pie VII. À cette occasion, en 1801, le souverain pontife, à la demande du chef de l'État, déposa l'ensemble de l'épiscopat français : ce fut la fin des principes de l'Église gallicane, et la reconnaissance, implicite, de la primauté de juridiction du pape. En 1870 a lieu à Rome la proclamation du dogme de l'infailibilité pontificale par le concile Vatican I qui sonna le glas du gallicanisme.

Jean-François de La Marche s'était fait remarqué avant, pendant et après la Révolution, par ses positions gallicanes. Après la redécouverte récente d'un reportage dans le journal anglais « *The Gentleman's Magazine* » de 1807, on a rassemblé sur GrandTerrier les écrits de l'évêque, les biographies publiées, dont celle de Louis Kerbiriou dont on s'est procuré en exemplaire et scanné quelques pages.



À la lecture de ce dernier, on découvre que son travail de recherches fut immense, il compulsa de nombreux documents, se déplaça en Angleterre, et analysa finement le contexte historique. Mais l'évêque était prolixe, et certaines archives et publications inédites sont encore à découvrir.

Repères bibliographiques

KERBIRIOU (Louis), *Jean-François de la Marche Evêque-Comte de Léon (1729-1806) - Étude sur un diocèse breton et sur l'émigration*, Le Goaziou, Quimper, 1924 : cet ouvrage savant retrace la vie de ce personnage né à Ergué-Gabéric, dernier évêque du diocèse de Léon, surnommé « *Eskop ar patates* » (l'évêque aux patates), émigré en Angleterre en février 1791 pour désaccord avec les autorités révolutionnaires et pour ses positions théologiques gallicanes.

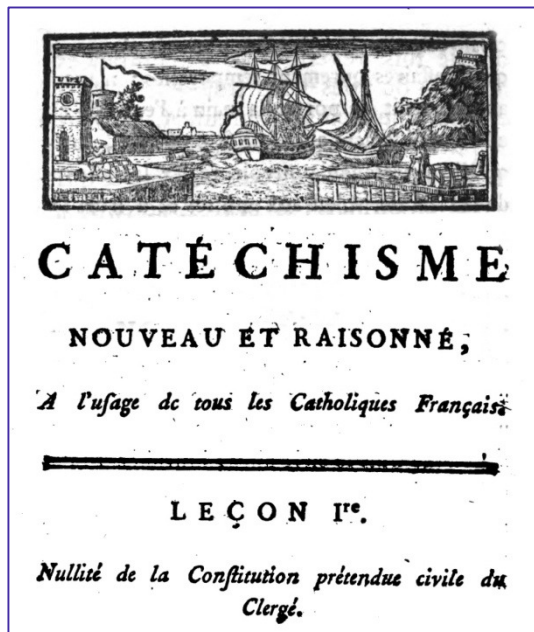


Le livre est la compilation de deux thèses présentées par l'auteur à la Faculté des lettres de l'Université de Paris pour l'obtention du doctorat-ès-lettres. Il a reçu le prix Augustin Sicard⁹ à sa parution en 1924. L'ouvrage a été résumé par l'auteur dans le Bulletin de la Société Archéologique du Finistère de 1924 sous le titre « *Le dernier évêque de Léon* ».

LA MARCHE (Jean-François / de), *Catéchisme nouveau et raisonné à l'usage de tous les Catholiques Français*, s.n., -, 1791 : en 12 leçons didactiques, l'évêque anti-révolutionnaire né à Ergué-Gabéric, réfugié à Londres en 1791,

⁹ Le chanoine Augustin Sicard fonda en 1923 à l'Institut Catholique de Paris un prix biennal de 3000 francs à décerner à un ouvrage déjà publié, d'inspiration religieuse, pouvant servir à l'apologétique chrétienne (philosophie religieuse, écriture sainte, histoire ecclésiastique). Source : Revue néo-scholastique de philosophie, 1923.

présente ses convictions religieuses et sociales. Le texte est présenté sous la forme d'un dialogue avec des questions auxquelles l'évêque répond à son questionneur par un M.T.C.F, c'est-à-dire « *Mon très cher frère* ».



Le nom de l'évêque n'est pas inscrit dans cette édition publiée, mais il lui est attribué, et il est très vraisemblable qu'il en soit l'auteur compte-tenu de son contenu délibérément contre révolutionnaire : « *Tout chrétien catholique doit croire & professer que la nouvelle constitution française est frappée d'une nullité radicale dans tout ce qui concerne l'église et la religion ; parce que l'assemblée nationale étant une assemblée purement civile et politique, elle ne pouvait s'occuper que d'affaires purement temporelles.* ». Le texte est une revendication gallicane des autorités épiscopales contre une intrusion des pouvoirs civils. Le même évêque au moment du Concordat ira même jusqu'à contester directement les décisions du pape Pie VII (cf lettre en espace « *Evêque de Léon* »).

Par contre d'autres opus ont été attribués à tort à Jean-François de La Marche, à savoir « *La foi justifiée de tout reproche de contradiction avec la raison* » (1762), « *Instructions dogmatiques sur les indulgences* » (1751), « *Abrégé des vies de Marie Dias, Marie Picard et Armelle Nicolas* » (1756). Ces derniers ont été écrits par le jésuite Jean-François Delamare (1700-1763).

Les quadriskells de St-André et de Kerdévot

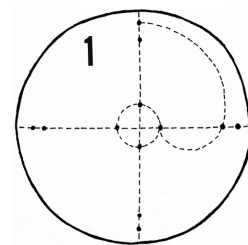
Diou hevoud keltieg

La municipalité d'Ergué-Gabéric a effectivement fait remonter et restaurer récemment le quadriskell¹⁰ de pierre de la chapelle St-André et ses vitraux incrustés. Mais du coup on a presque oublié son petit frère quadriskell de la chapelle de Kerdévot.



Restaurations de St-André

On peut désormais admirer, en plein milieu du mur nord de la chapelle, d'un diamètre d'environ 80 centimètres, l'œil de bœuf restauré de St-André, formé d'un motif représentant deux spirales entrecroisées et en mouvement dextrogyre (la figure tourne dans le sens des aiguilles d'une montre).



Espace « Patrimoine »

Articles « Le quadriskell du chevet de la chapelle de Kerdévot », « Le quadriskell ou hevoud de la chapelle de St-André »

Actus/Blog
« billet du
04.05.2013 »

¹⁰ Hevoud, ou quadriskell, s.m. : figure géométrique formée de quatre branches et deux spirales entrecroisées. Symbole traditionnel celtique et breton au même titre que le triskell, présent sur des décorations pré-celtiques et en architecture religieuse (œil-de-bœuf, baptistère). Terme en breton signifiant « bien-être » ; l'adjectif *hevoudek* signifie « qui cause du bien-être, qui porte bonheur ». Dans les années 1920 et 1930, logo du Parti national breton (P.N.B.).

Un grillage a été tendu à l'extérieur pour empêcher les détériorations par les oiseaux ou les chauves-souris.

Autant la restauration du quadriskell nous semble une réussite, autant la réfection de la toiture en zinc par la municipalité nous semble plus critiquable. Notamment parce que son avancée orientale ne respecte pas les trois pans du chevet, et est disgracieuse.



(Le chevêt en 2005)



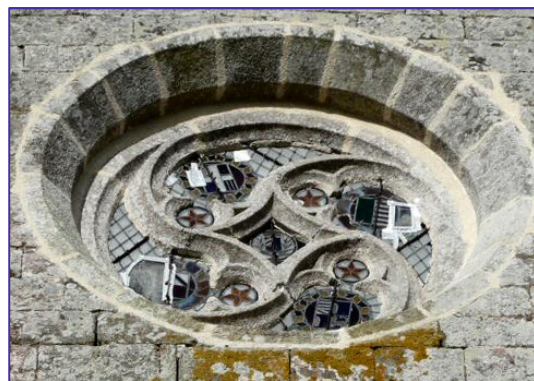
(Toiture en zinc en 2013)

Symbole lévogyre de Kerdévot

L'ornement quadriskell de Kerdévot est passé inaperçu car il est généralement décrit dans les monographies comme une rosace. Or une rosace est figure symétrique, formée de courbes inscrites dans un cercle à partir d'un point ou bouton central, ayant plus ou moins la forme d'une rose ou d'une étoile stylisée.

Sur le chevêt de Kerdévot, au-dessus de la maîtresse-vitre, la forme n'est pas

composée de cercles, mais bien d'amorces de spirales.



Seul Joseph Bigot, architecte diocésain, l'avait remarquée. Mais quand il dessine le pignon oriental de Kerdévot ; il représente un triskell au lieu d'un quadriskell :



Hormis la taille plus importante de l'oculus (ou « œil de bœuf ») par rapport à celui de St-André, celui de Kerdévot possède les particularités ou différences suivantes :

- ✚ Dans la courbe intérieure de chaque lobe, un rond formé dans la pierre est orné d'une croix en vitrail à cinq branches.
- ✚ Au centre des lobes, les quatre vitraux sont composés par des blasons écartelés (cf l'article sur la maîtresse-vitre pour leur identification).
- ✚ Les branches ne tournent pas dans le même sens : à Kerdévot, vu de

l'extérieur, le mouvement est de type lévogyre ¹¹.

Autres chapelles bretonnes

Attachons-nous ici à rechercher et comparer les ornements similaires qu'on peut trouver dans les autres chapelles ou églises bretonnes.

La première d'entre elles est la très belle chapelle en ruines de Ste-Barbe en Berrien. On y voit un oculus formé d'un triskell à trois branches dont chaque courbure est, comme à Kerdévot, ornée d'un rond intérieur :



La chapelle de Saint-Fiacre en Melrand est également dotée d'un beau triskell qui est décrit ainsi sur le site Mérimée du ministère de la culture : « *Edifice construit à la fin du 15^e ou au début du 16^e siècle, en granit. La nef est éclairée par un petit oculus au réseau composé de mouchettes rayonnantes* ».

Un triskell est également signalé sur la chapelle rurale restaurée de Kervréhan en Languidic.

Quant au quadriskell, on le trouve dans un œil-de-bœuf de la chapelle des Deux Fontaines en Kerascouet, et sur un baptistère de la chapelle de Kernescaden.

C'est promis, nous poursuivrons cette enquête sur les symboles celtiques de nos chapelles bretonnes dans un prochain numéro.

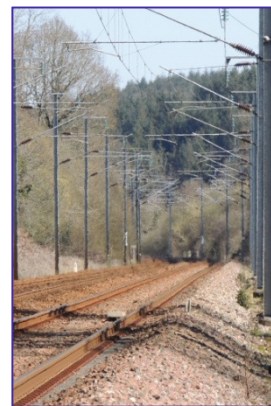
¹¹ Le sens "lévogyre" est déterminé par les courbures des branches supérieures inclinées vers la gauche et faisant tourner l'ensemble dans le sens contraire des aiguilles d'une montre.

Stang-Jet, faille sud-armoricaine il y a 300 MA

Krenadur Stang-Jet

Des traces géologiques datant de l'époque de la constitution des reliefs hercyniens, le long du célèbre « cisaillement sud-armoricain », le grand accident tectonique matérialisé aujourd'hui par des roches broyées et par une faille en diagonale de la baie des Trépassés à la ville de Nantes.

Cette faille d'orientation ESE-ONO forme la frontière sud de la commune d'Ergué-Gabéric, sous la forme d'une vallée avec, en son milieu, la rivière du Jet, la ligne de chemin de fer Rosporden-Quimper et la route Elliant-Quimper, jusqu'au confluent avec l'Odet près du manoir du Cleuyou.



Zone boyée sud-armoricaine

Il y a 400 MA (millions d'années) les chaînes du massif armoricain se sont créées, plissées et métamorphosées dès le cycle cadomien ¹², puis hercynien ¹³.

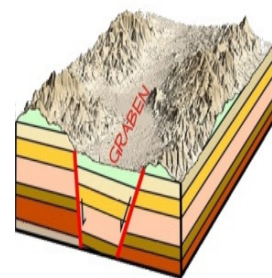
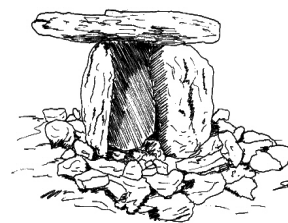
Vers 300 MA, pendant l'orogénèse ¹⁴ hercynienne, un accident tectonique ¹⁵

¹² En géologie tectonique, l'orogénèse cadomienne ou cycle cadomien est un cycle orogénique qui correspond à la période de formation de reliefs.

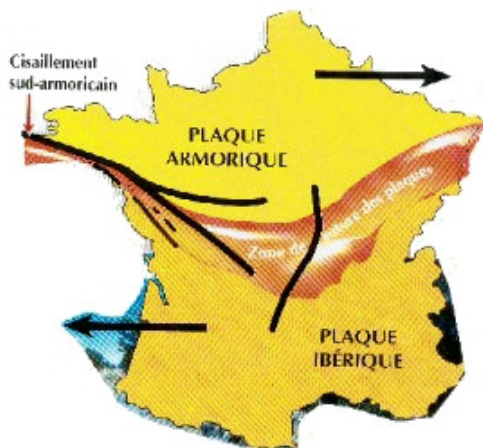
¹³ Le cycle hercynien (appelé aussi orogénèse varisque ou hercynienne) est un cycle orogénique paléozoïque qui a débuté au Dévonien et s'est terminé avec le Permien. Il est responsable de la formation de la chaîne de montagnes appelée chaîne hercynienne, dont les structures sont encore bien visibles en Europe et en Amérique du Nord. La phase orogénique bretonne a débuté au début du Carbonifère inférieur, ou Tournaisien, il y a environ 360 Ma.

¹⁴ Orogénèse, s.f. : genèse des reliefs; époque au cours de laquelle a lieu ce processus.

¹⁵ Tectonique, adj. : qui a rapport à la tectonique, cad aux déformations de l'écorce terrestre ayant affecté des terrains géologiques postérieurement à leur formation.



eut lieu en région ouest-européenne, formant le relief sud-armoricain et créant une série de failles de la pointe du Raz à la région de la Loire. Ces failles sont nommées « zone broyée sud-armoricaine » ou « cisaillement sud-armoricain », les pierres étant broyées par les heurts et déplacements des plaques Ibérique au nord et Armorique au sud (la première coulisant vers l'est et la seconde vers l'Ouest).



Le Cisaillement Sud-Armoricain constitue un «Y» horizontal dont la base démarre au Raz de Sein et dont une branche s'étend vers l'ouest en direction d'Angers et une autre vers le sud-ouest en direction de Nantes.

Les terrains situés au sud de ce cisaillement se déplacent toujours vers l'ouest de quelques millimètres par millier d'années au fil des mouvements tectoniques ; ces mouvements s'accompagnant régulièrement de séismes de faible intensité. A noter par exemple les tremblements de terre de 2005 dans le

pays bigouden avec une magnitude 3 sur l'échelle de Richter, le 2 janvier 1959 à Quimper avec une magnitude de 5.2, ou le 25 janvier 1799 dans la ville de Nantes et sur l'île de Noirmoutier.

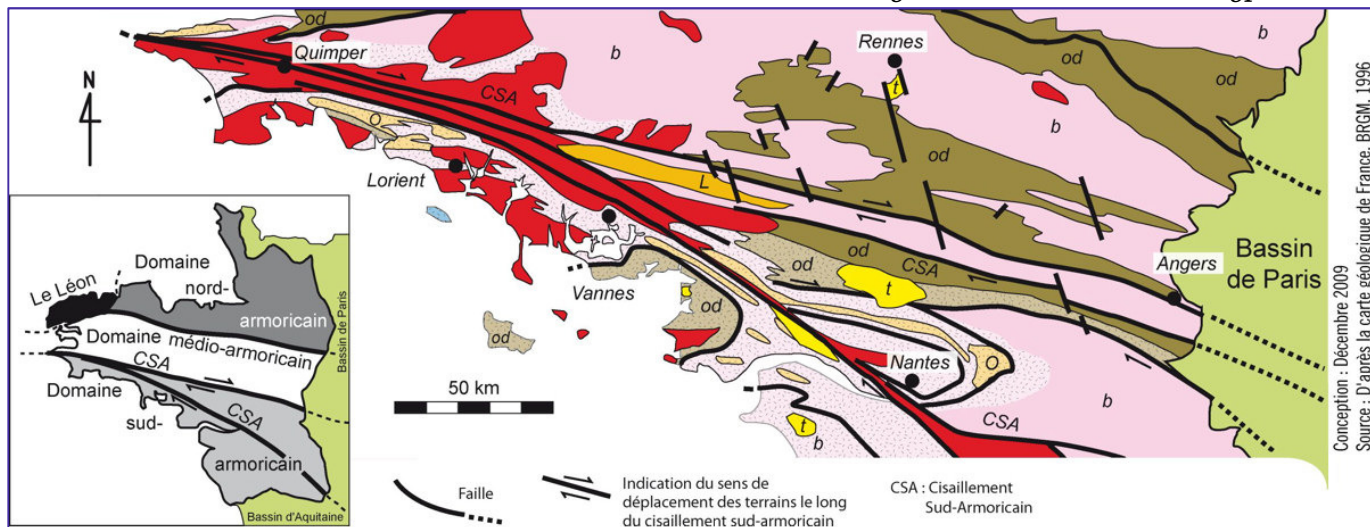
D'un point de vue géologique la Zone Broyée Sud Armoricaire (ZBSA) se manifeste essentiellement par des roches magmatiques de type granite. L'affaissement central de la zone a souvent favorisé l'écoulement de rivières, formant des vallées étroites à certains endroits (« stang » en breton).

Ligne de faille de Stang-Jet

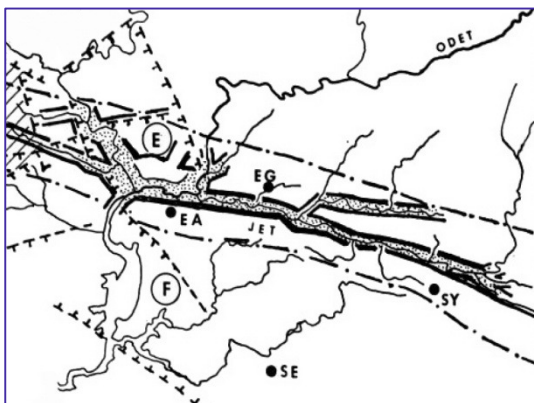
Sur Wikipedia on peut lire : « Le Jet est une rivière bretonne ayant sa source au sud du bourg de Coray. Il coule d'abord vers le sud-ouest puis vers le sud, mais quelques kilomètres au delà du bourg d'Elliant il tourne subitement vers l'ouest pour suivre une faille géologique vieille de 300 millions d'années orientée ESE-ONO qui traverse le massif armoricain depuis la pointe du Raz jusqu'à Nantes (cisaillement sud armoricain). Son étroite vallée, encaissée d'une cinquantaine de mètres, sert alors de cadre à la ligne de chemin de fer de Nantes à Quimper sur 11 km ».

Dans son étude géologique « Les reliefs en creux de la zone broyée sud-armoricaine de la Baie des Trépassés à Saint-Yvi » (revue Norois de 1975), Jacques Garreau décrit ainsi la vallée du Jet:

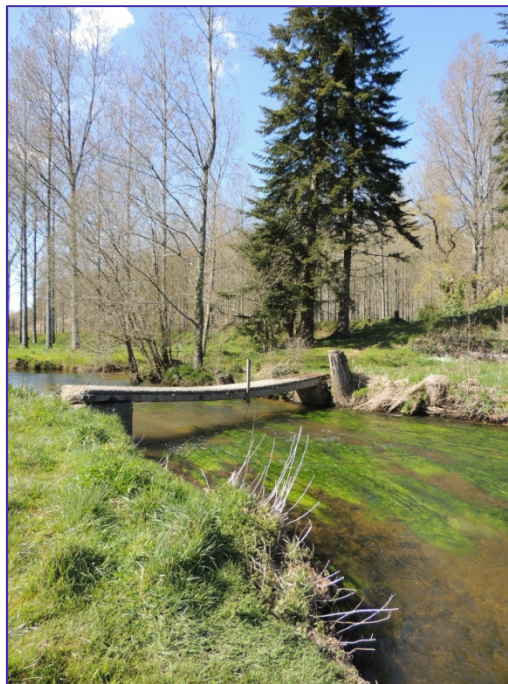
« Le sillon du Jet, sur 8 km de Saint Yvy au confluent de l'Odette, est aussi une longue vallée encaissée du type couloir,



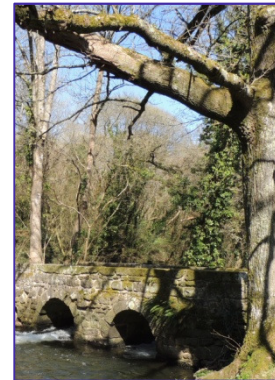
à profil symétrique, offrant partout un encaissement de 60 à 80 m, avec des bordures généralement rectilignes et abruptes. Le fond remblayé est plat, passant de 50 m de large en amont à 300 m en aval. Le tracé montre quelques inflexions et décrochements de versants dans le secteur médian. Dans sa partie aval, vers Ergué Gabéric, la vallée correspond au déblaiement d'un affleurement de roches métamorphiques, avec peut être du Carbonifère, coincé entre deux bandes où dominent les mylonites indurées, alternant avec des granites tectonisés ou broyés, et des micaschistes ».



(Carte de Jacques Garreau, Norois, 1975
Double trait gras plein : dépressions allongées. Trait pointillé : limite de la zone broyée. Trait en T : Failles normales post-hercyniennes.
(E) Creux de Quimper. (F) Graben de Kergonan-Toulven. EG Ergué-Gabéric. EA Ergué-Armel. SE Saint-Evarzec.)



On remarque aussi en parallèle le sillon du ruisseau en provenance de Kéringard :



« Sur 4 km, à l'Est de Quimper, entre Ergué Gabéric et Eliant, le ruisseau de Kéringard a creusé une vallée de 30 à 40 m de profondeur, parallèle au sillon du Jet, avec un profil dissymétrique : versant méridional abrupt correspondant à un affleurement de mylonites indurées granitiques, versant septentrional à pente moins forte dans les micaschistes ».



Espaces « Patrimoine » et « Biblio »

Articles « La faille sud-armoricaine du Jet il y a 300 millions d'années » et « GARREAU Jacques - Les reliefs en creux de la zone broyée sud-armoricaine »

Actus/Blog « billet du 07.04.2013 »



L'histoire du Manoir du Cleuyou en version française

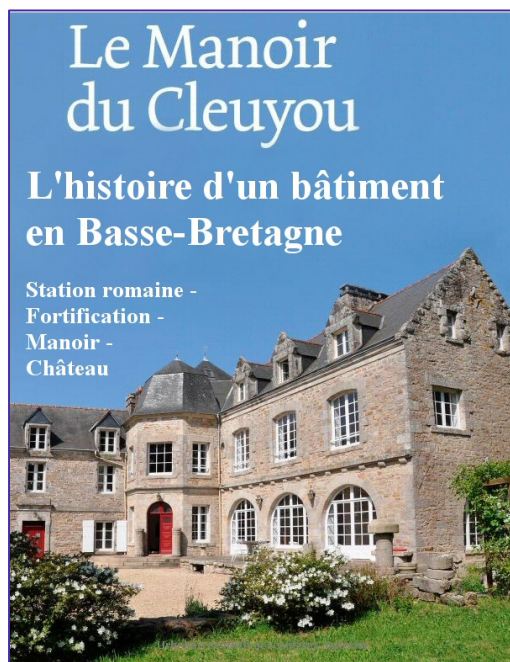
Istor ar maner e galleg

La traduction française de l'ouvrage publié en 2011 en langue allemande par Ursula Bertram et Werner Preiſing était attendue, pour être plus nombreux à partager le plaisir de lire l'histoire du manoir.



Disponible sur Internet

Pierre Pion, professeur d'allemand en retraite du côté de Strasbourg, fêru d'histoire de sa région et amoureux du Finistère, s'est attelé à cette tâche. C'est en tant que membre de la Société Archéologique du Finistère, lors d'une visite programmée au manoir du Cleuyou le 13 mai 2012, qu'il avait découvert le manoir et proposé ses services à Werner Preiſing, propriétaire et restaurateur du château.



Station romaine -
Fortification -
Manoir -
Château

Le livre nous présente un bâtiment qui a connu de nombreuses transforma-

tions et restaurations, et qui a été le témoin de l'histoire du pays bas-breton, sur le territoire actuel de la commune d'Ergué-Gabéric, à proximité de la ville de Quimper.

Une monographie riche de descriptions archéologiques et architecturales, de croquis et de plans, de photographies, de documents d'archives et cartographiques, d'histoires et de souvenirs.

Vous pouvez commander et vous faire livrer depuis Internet, par exemple sur Amazon :

<http://www.amazon.fr/gp/product/3938408103>

Un manuel d'histoire

L'introduction, page 10, présente la démarche du livre et son contenu :

L'histoire c'est « conter des histoires »

« Ainsi l'histoire du manoir du Cleuyou doit être une histoire racontée à partir des sources existantes, provenant des Archives Départementales du Finistère, du Musée Breton, des Archives de l'Evêché, de la Médiathèque des Ursulines, d'anciens actes de vente et d'aveux », des récits de Marie Le Guay, d'Internet, de livres divers, d'anciennes cartes, de la Carte de Cassini, de la Carte de La Hubaudière et tout particulièrement du Cadastre Napoléonien d'Ergué-Gabéric datant de 1834. Nous sommes membres de la SAF (Société Archéologique du Finistère) depuis 2008 et participons, autant que faire se peut, aux manifestations qu'elle organise.

Mais ce sont surtout les pierres qui content des histoires, toutes les pierres que l'on peut trouver sur le domaine ainsi que celles des différentes parties du bâtiment qui existent encore.

Parfois, la nuit, on entend dans le parc du château, le cri tout proche d'une chouette. Elle est perchée quelque part sur un des grands arbres, elle nous observe et répond poliment à nos imitations primitives de son cri.

La partie A de cet ouvrage est une esquisse de l'histoire du manoir. Elle com-

Espaces « Archives du
Cleuyou » et
« Biblio »

Articles
« PREISSING
Werner - Le
Manoir du
Cleuyou, l'histoire
d'un bâtiment »

Actus/Blog
« billet du
13.04.2013 »

menne par la théorie de l'occupation de l'endroit par les Celtes et les Romains, suivis par les suzerains du 13^e au 16^e siècle, puis de l'utilisation comme domicile par les familles de la bourgeoisie aisée. Aujourd'hui enfin le manoir sert de lieu de travail et de séjour à des artistes et créateurs de toutes les disciplines.

La partie B présente le bilan actuel et provisoire des différentes recherches. Cette partie n'a pas la prétention d'être complète, bien au contraire. L'agencement de la présentation des documents est conçu pour favoriser la poursuite des recherches, des enquêtes et voudrait inciter d'autres personnes à y participer, à lancer des interrogations et peut-être apporter des éléments de réponses à d'autres questions ».

L'histoire continue

Dans le même esprit que le livre, à savoir le plaisir de découvrir et partager les richesses du passé local, nous continuons sur GrandTerrier à enrichir les Archives du Cleuyou.

Pour preuves ces ajouts récents d'articles ou de résultats de recherches :

- ✚ Un dossier sur l'aliénation en 1682 du temporel de l'Evêché d'un pré dit Ponteven ou Pont-Denis aux frères Le Gubaer du Cluziou.
- ✚ La biographie des femmes négociantes qui firent l'acquisition du domaine en 1795 : les citoyennes Merpaut et La Fage-Mellez.
- ✚ Un article en 1890 sur une fête patriotique lancée sur ses terres par Albert Le Guay, propriétaire du manoir du Cleuyou :

« Les organi-sateurs de cette fête méritent d'autant plus des encouragements, que la municipalité réactionnaire d'Ergué-Gabéric ne fait absolument rien pour attirer chez elle les étrangers, soit par des réjouissances publiques ou dans des assemblées, à la suite desquelles les commerçants et la commune y trouvent toujours profit ».

Affrontements de conservateurs et de républicains

Politikerion taer

L'article de « l'Impartial du Finistère »¹⁶, journal catholique anti-républicain, daté du 26 août 1882, après plus de 10 ans de troisième république, nous en apprend beaucoup sur les relations tendues entre les préfets et les maires conservateurs de communes rurales.

Constat de fracture sociale

À Ergué-Gabéric le maire décédé 4 jours auparavant, Jean Mahé, agriculteur du village de Kerdévet, est décrit comme ne se laissant pas marcher sur les pieds, même lorsqu'il est convoqué par le préfet, le comte Léon-Paul Lagrange de Langre¹⁷.

Ce dernier pensa qu'il pouvait user de son autorité : « *Le haut fonctionnaire se méprenant sur l'attitude déférente de son subordonné en "jupen" (chupenn), s'imagina qu'il n'avait plus de mesure à garder* ».

Face à la critique de trop favoriser les empiètements cléricaux dans ses affaires communales, le maire rétorqua :

¹⁶ L'Impartial du Finistère est un journal catholique fondé le 21 juillet 1847 par Eugène Blot qu'il imprime lui-même. Son imprimerie, héritage paternel, est également au service de l'Evêché. Le rédactionnel du journal est politiquement anti-républicain.

¹⁷ Le Comte Léon-Paul Lagrange de Langre est né en 1830 et décédé en 1909. Il est préfet de l'Orne en 1876, de la Sarthe en 1877. Le 20 novembre 1880 il succède à Louis-Gilbert Leguay à la préfecture du Finistère, et il est nommé préfet des Alpes-Maritimes de 1882 à 1885. Son successeur à Quimper le 11 juillet 1882 est M. Gragnon. L-P. Lagrange est l'auteur d'un « *manuel de l'engagé volontaire* ».



Espace « Média-Photos »

Articles « Éloge funèbre pour le maire Jean Mahé, l'Impartial du Finistère 1882 » et « Appel républicain pour les élections municipales partielles, Le Finistère 1882 »

Actus/Blog
« billet du 27.04.2013 »



« - Oh ! Monsieur le préfet, vous pouvez être tranquille, je ne me laisserai pas plus mener par mon curé que par vous ».

Dans cet article le journaliste cite également le salaire du haut-fonctionnaire, 30.000 francs par an, dont le montant ne pouvait que choquer les agriculteurs, journaliers et ouvriers de la commune d'Ergué-Gabéric.

À la même époque, en 1860, le salaire moyen journalier d'un ouvrier des papeteries Bolloré était de 1,80 francs ¹⁸, soit 504 francs par an. On notera qu'un ouvrier dans les mines de houille était payé 2.58 francs par jour en 1860 et 3.58 en 1879 ¹⁹. A Ergué-Gabéric en 1882, l'écart entre le salaire de l'ouvrier ouvrier local (si l'on tient compte d'une évolution à 2,4 par jour, soit 672 francs par an) et celui du préfet était un facteur de 45 !

En octobre 1882, des élections partielles seront organisées pour le remplacement du maire et d'un autre conseiller décédé. Deux conseillers républicains seront élus, mais la majorité du conseil restera conservatrice. Hervé Le Roux de Mélenec sera élu maire, et réélu jusqu'en 1906.



¹⁸ Voir évolution des salaires des ouvriers papeteriers dans l'article GrandTerrier « [1825-1860 - Relevés de production de la papeterie d'Odet](#) ».

¹⁹ Cf article « *Les salaires des ouvriers des mines de houille depuis 1860* », Journal de la société statistique de Paris, tome 32 (1891), p. 20-22.

Appel pour voter républicain

Suite aux décès du maire et d'un conseiller, l'édition du 27 septembre du journal « *Le Finistère* » ²⁰ appelle à un sursaut républicain.

Dans cet article les conservateurs sont qualifiés de réactionnaires, monarchistes et de royalistes. On apprend aussi qu'un tract en breton a été distribué par les candidats conservateurs pour la défense des libertés religieuses : « *une circulaire, écrite en breton, où les violences de langage et l'audace des affirmations trahit la collaboration des anciens rédacteurs du "Feiz a bréis"* » ²¹ »

Lors des élections de 1883-84, ce même type de tract, signé Yann Peoc'h et imprimé à la maison diocésaine De Kerangal à Quimper, sera utilisé : « *Ur trakt evit votadegoù e 1883-84* ».

Le journaliste du Finistère est confiant quant au scrutin d'octobre 1881 : « *Tout le monde comprend à Ergué-Gabéric que deux républicains ne seront pas de trop dans le conseil pour contrôler un peu cette administration réactionnaire tant vantée, qui n'a même pas su tenir les registres de l'état-civil* ».

Les conseillers républicains Jean-Louis Le Roux et Louis Guyader seront élus, mais la majorité du conseil restera conservatrice. Hervé Le Roux de Mélenec sera élu maire, et réélu jusqu'en 1906.

²⁰ Le Finistère : journal politique républicain fondé en 1872 par Louis Hémon, bi-hebdomadaire, puis hebdomadaire avec quelques articles en breton. Louis Hémon est un homme politique français né le 21 février 1844 à Quimper (Finistère) et décédé le 4 mars 1914 à Paris. Fils d'un professeur du collège de Quimper, il devient avocat et se lance dans la politique. Battu aux élections de 1871, il est élu député républicain du Finistère, dans l'arrondissement de Quimper, en 1876. Il est constamment réélu, sauf en 1885, où le scrutin de liste lui est fatal, la liste républicaine n'ayant eu aucun élu dans le Finistère. En 1912, il est élu sénateur et meurt en fonctions en 1914.

²¹ « *Feiz ha Breiz* » est le premier journal hebdomadaire en langue bretonne, qui fut fondé par l'Evêque de Quimper et parut de 1865 à 1884, puis de 1899 à 1944, et enfin depuis 1945. De 1865 à 1874 la direction et rédaction furent assurées par l'excellent bretonnant Goulven Morvan, originaire de La Forest Landerneau. Feiz ha Breiz reparait après la guerre en 1945 sous le nouveau titre de « *Kroaz Breiz*, puis renommé en « *Bleun-Brug* ».

Le territoire communal scindé en deux en 2013

Pesk ebrel bras

Certes nous l'avons avoué : cet article était un poisson d'avril. Mais nous le publions quand même, car il pointe un autre épisode historique et réel : le projet de transfert du bourg en 1840.

Des réactions citoyennes

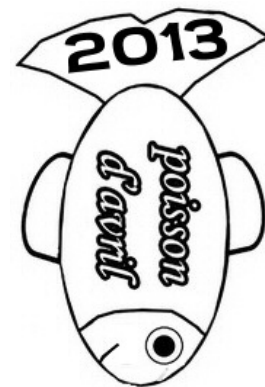
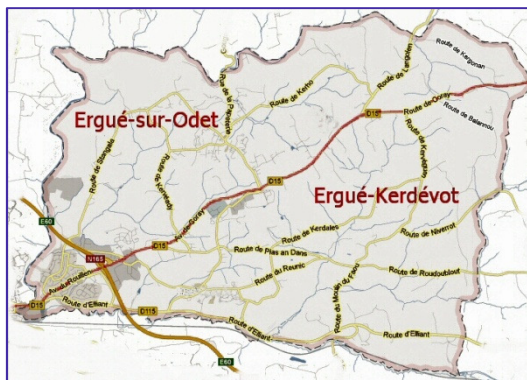
Le 30 mars 2013 la CNALC (Commission Nationale des Affaires Lapidaires et Communales) a rendu un avis positif sur la mise en application du fractionnement de la commune d'Ergué-Gabéric et a publié le texte du décret préfectoral à insérer dans le Journal Officiel du surlendemain :

« Art. 1er - Afin de rectifier et actualiser une décision municipale de 1840 qui fut empêchée, mais non annulée légalement, le ministère de l'Intérieur et les représentants de l'État autorisent la division du territoire communal d'Ergué-Gabéric comme il s'ensuit ».

Pendant l'enquête « *de commodo et incommodo* »²² plusieurs noms avaient été évoqués pour désigner les deux nouvelles communes :

✚ « *Ergué-sur-Odet* » est retenu, devant Ergué-Nord, Ergué-Leston', Erguéty-Ru, Ergué-Dispount ...

✚ « *Ergué-Kerdévot* » est adopté, et non pas Ergué-du-Sud, Ergué-sur-Jet, Ergué-Payot ...



Le maire actuel d'Ergué-Gabéric a déjà exprimé son désaccord profond sur cette décision préfectorale qui va bouleverser les élections municipales de mars 2014 : « *Pourquoi s'être cassé la tête à essayer de réparer toutes les routes communales, si c'est pour perdre les voix des électeurs de son quartier parce qu'on aurait favorisé une autre commune. Je vais déposer un recours auprès du Conseil Constitutionnel !* ».



L'ancien maire socialiste historique serait, quant à lui, prêt à revenir au pouvoir si la situation d'Ergué-Kerdévot s'aggravait : « *Je serai obligé d'y aller. Pas par envie. Par devoir. Uniquement parce qu'il s'agit d'Ergué et de la France* ».

Son adversaire de 1989 a une préférence pour Ergué-sur-Odet : « *Je ne connais plus personne au bourg. Par contre, quand je fais mes courses le dimanche matin à Lestonan, je papote avec tout le monde. C'est décidé : en 2014 je déménage du côté d'Odet* ».

Un commerçant du centre de la commune a exprimé son désarroi : « *Je viens d'enregistrer un projet d'activité de velibs électriques en face de mon café-commerce de Pen-Carn le long de la route de Coray. On me dit maintenant que, comme les commerces ne seront plus sur une même commune, je devrai payer le double d'impôts. C'est pas normal : je ne vais quand même pas faire déplacer l'usine de batteries qui doit m'approvisionner !* ».

Le texte officiel du J.O.

Publié dans le Journal Officiel du 01.04.2013 :



²² *De commodo et incommodo*, adv : (administration) relatif à une enquête administrative devant montrer les avantages et les inconvénients d'un projet.



Art. 1er - Afin de rectifier et actualiser une décision municipale de 1840 qui fut empêchée, mais non annulée légalement, le ministère de l'Intérieur et les représentants de l'État autorisent la division du territoire communal d'Ergué-Gabéric comme il s'ensuit.

Art. 2 - La section située au nord de la route départementale D15 sera extraite de la commune d'Ergué-Gabéric et prendra le nom d' « *Ergué-sur-Odet* ».

Art 3 - La commune d'Ergué-Gabéric réduite à la partie sud de la route départementale D15 prendra le nom d' « *Ergué-Kerdévot* ».

Art 4 - La mise en application administrative du fractionnement et renommage de la commune d'Ergué-Gabéric est fixée au 16 mars 2014, date du 2e tour des élections municipales.

Art 5 - Les populations d'Ergué-Kerdévot et d'Ergué-sur-Odet étant toutes deux supérieures à 3500 habitants, les scrutins de liste seront maintenus pour les prochaines élections municipales.

Art 6 - Les bureaux de la mairie d'Ergué-Kerdévot ne sont pas changés. Par contre les locaux municipaux de la commune d'Ergué-sur-Odet seront bâtis sur une parcelle située entre le nouveau stade de Lestonan et le quartier dit du Champ.

Art 7 - Les dénominations retenues pour désigner les habitants des deux communes sont respectivement « *Erguésurois* » pour Ergué-sur-Odet et « *Erguédévots* » pour Ergué-Kerdévot.

Art 8 - Le centre culturel communal d'Ergué-Kerdévot reste l' « *Athéna* » de Kroas-Spern. La commune d'Ergué-Gabéric engagera par contre à Keranna des travaux de rénovation et d'extension de l'ancienne salle de patronage des Paotred-Dispount, laquelle sera transformée en Maison pour Tous baptisée « *Poséidon* »²³.

²³ Dans la mythologie grecque, Poséidon était le dieu des mers et des océans en furie. Son symbole principal était le trident. Poséidon disputa à sa nièce Athéna la possession de la cité de l'Attique.

Art 9 - La chapelle de Kerdévot sera érigée en église paroissiale, et St-Guinal en chapelle de secours. Par contre sur le territoire d'Ergué-sur-Odet, les chapelles de Keranna, Odet, St-Guénolé et St-André seront démolies et leurs pierres seront utilisées pour la construction d'une basilique près de la source sacrée de Guilly-Vihan.

La scission manquée de 1840

En juillet 1980, Betty Rannou, conseillère municipale, écrivait cet article dans le bulletin municipal :

« Le Bourg, chef-lieu de la commune. Et s'il avait été à Lestonan ? »

La face de la commune en aurait été changée ... C'est pourtant bien ce qui a failli arriver. Vers 1838, un projet pour le moins gigantesque est né dans l'esprit d'une majorité de conseillers municipaux et d'une partie de la population : transférer le Bourg à Lestonan (à l'emplacement de Pen-Carn) c'est-à-dire déplacer la mairie, l'église, le presbytère et le cimetière.

Mais pourquoi ? demandera-t-on. Et pourquoi aussi, l'église paroissiale n'ayant pas bougé d'un centimètre, le projet ne s'est-t-il pas réalisé ?

Il faut, pour tenter de cerner le problème, étudier les motivations présentées au Conseil Municipal et les objections rapportées par un comité de défense mené d'ailleurs par l'adjoint au maire et dans lequel l'on dénombre trois conseillers municipaux, les autres membres étant propriétaires, éleveurs, cultivateurs et « *simples électeurs* ».

Dans le projet de délibération présenté à la séance du 10 mai 1840 après laquelle s'ouvrira une enquête de "Commodo vel Incommodo" (notre actuelle enquête d'utilité publique), de tous les arguments avancés, l'on retient celui qui paraît le plus logique : *installer le bourg au centre réel, géographiquement parlant, de la commune de façon à ce que "les habitants d'une même commune*

Après d'interminables combats, Zeus décréta que la cité devait être partagée entre eux deux.

puissent, autant que possible, prendre une part égale aux bienfaits de l'instruction et aux secours de la religion, soit qu'ils aillent chercher ces secours à l'église paroissiale, soit surtout que des cas de graves maladies exigent qu'on les porte à domicile".

Voici donc pour les arguments favorables. S'ils apparaissent clairs et nets, ils ne sont, on le verra par la suite, étayés par aucun programme précis de voies d'accès et surtout pas de financement.

L'opposition, elle, n'a eu aucun mal à présenter un dossier complet ... qui a porté ses fruits. Il faudrait un ouvrage entier pour en relater tous les éléments dont les principaux peuvent néanmoins être notés brièvement.

- ✚ Le terrain choisi est extrêmement argileux (d'argile à poterie, précise-t-on même, inondé l'hiver, craquelé et fissuré l'été). Aucune fontaine productive l'été sur place.
- ✚ Des voies de communications inexistantes, ce qui isolerait inévitablement le reste de la commune (à moins de prendre l'axe Elliant-Quimper pour revenir sur Lestonan !).
- ✚ L'endroit « exposé à tous les coups de vent et aux ouragans si répétés et si violents sur notre littoral ». A-t-on oublié, dira Hervé Lozach ²⁴, adjoint, « que le clocher du bourg actuel quoique solidement édifié a été renversé par le coup de vent d'août 1838 et ce qu'il en a coûté pour sa reconstruction ? »

Quant au projet de construction d'une « maison d'école » ... Ici transparaît une ironie désabusée. « Nous nous associons de grand cœur au vœu plein de sagesse qu'exprime ici la majorité du Conseil relativement à l'instruction (...) peut-être pouvons-nous exprimer quelques regrets de voir notre commune encore si arriérée

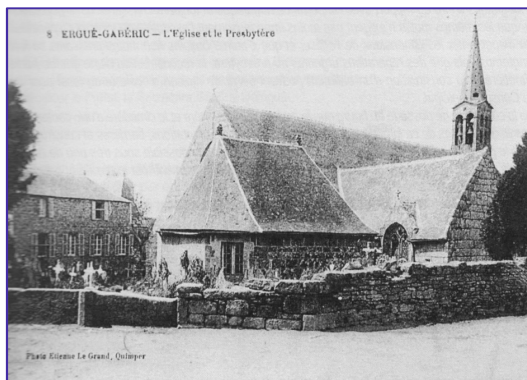
²⁴ Hervé Lozach (1784-1848), cultivateur à la Salle-Verte, fut maire de la commune d'Ergué-Gabéric de 1820 à 1824. C'est René Laurent de Squvidan qui le remplacera, et à partir de 1833 Hervé Lozac'h sera son adjoint. Au sein du conseil, en 1839-1840, il sera le défenseur principal du maintien du Bourg à son lieu historique et s'opposera à son transfert vers Lestonan.

sous ce rapport et d'apprendre que, depuis la promulgation de la loi sur l'instruction primaire, c'est-à-dire depuis sept ans, elle n'a réalisé qu'une somme de 1,800 F pour se procurer des avantages inappréciables dont jouissent déjà un grand nombre de communes dont la situation financière n'était cependant pas plus prospère que la sienne ».

Pour ce qui est du financement, n'en parlons pas ... « Si l'on demande où sont les fonds, les économies, les ressources et que pour toute réponse, on présente un coffre-fort municipal, mais vide et sans un seul centime pour la réalisation de tant et de si beaux projets, alors, nous le répétons, survient le désenchantement ».

On prétend que la majorité des habitants de la commune désire l'exécution de ce projet. « Et bien, Monsieur le Préfet, que l'on interroge consciencieusement un à un, ceux qui sans chefs d'exploitation, et qui paient l'impôt, c'est-à-dire les vrais cultivateurs et contribuables qui sont portés pour charrettes et attelages au rôle de prestation en nature, et l'on verra où se trouve loyalement le vœu de la majorité, qui certainement ne peut ni ne doit être exprimé sincèrement par les habitants de ces nombreuses cabannes ou pentys qui ne paient aucun impôt, n'ont aucune attache au sol, et à qui l'on fait dire tout ce que l'on veut ».

Les échanges épistolaires entre commune, comité de défense, préfecture et évêché constituent à eux seuls une documentation passionnante qui permet, même s'il est impossible de tout reproduire ici, de s'interroger sur l'audacieuse imagination de nos ascendants même si le bourg est toujours ... au bourg ! »



Espace « Fonds d'archives »

Articles « 2013 - Le décret de fractionnement de la commune d'Ergué-Gabéric » et « RANNOU Betty - Le Bourg, chef-lieu à Lestonan »

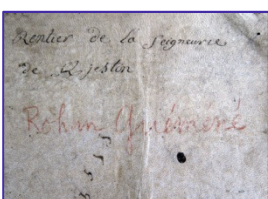
Actus/Blog « billet du 01.04.2013 »



Le Rentier de la Seigneurie de Kerjestin

Kaier bras Keristin

Un très gros registre, conservé aux Archives départementales du Finistère sous la cote A187, contenant tous les paiements des rentes au notaire royal au nom des détenteurs des villages de l'ancienne seigneurie pour les années 1758 à 1791.



Rôle rentier du 18^e siècle

Le manoir de Kerjestin ou Keristin était, dès le 15^e siècle, le siège d'une terre noble. En 1426, lors de la Réformation des foudges, le lieu fut exempté de l'impôt normalement dû par les roturiers : « *Manoir de Kerjestin. Yvon le Crom, mé-tayer à Yvon du Faou, exempt* ». Cette famille du Fou, seigneurs de Rustéphan en Nizon, avaient leur blason sur la maîtresse-vitre de la chapelle de Kerdévot. Avec le décès de Jean du Fou, en juin 1492, le domaine de Kerjestin passa dans les mains de sa fille Renée. Cette dernière s'était mariée la même année à Louis de Rohan, seigneur de Guéméné, et transféra le bien à la famille de Rohan-Guéméné ²⁵.

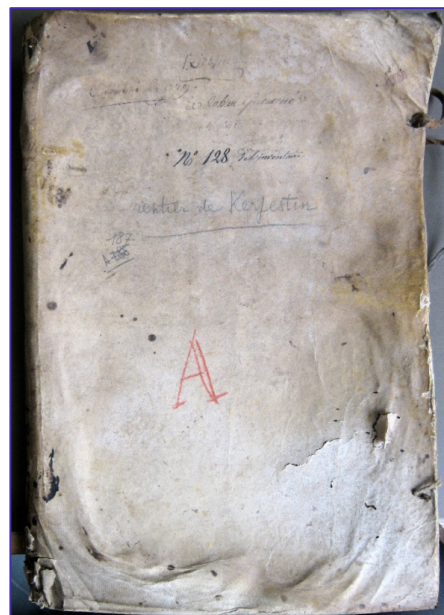
Le présent document est l'imposant rôle rentier ²⁶ de 1758 des terres et villages

²⁵ La maison de Rohan est une famille princière du duché de Bretagne, qui a marqué l'histoire de France. La branche des Rohan-Guéméné est la plus ancienne, issue vers 1375 de Jean Ier de Rohan (1324-1396), vicomte de Rohan, et de Jeanne d'Évreux dite « *Jeanne de Navarre* » (1339-1409). Elle doit son nom à la ville de Guéméné-sur-Scorff (Morbihan) où ils possédaient le fief de Kemenet-Guegant. La banqueroute des Rohan-Guéméné est une faillite en 1782, avec un passif de 33 millions de livres, frappa tant les esprits qu'un siècle plus tard, Maurice Leblanc la mentionnait dans sa nouvelle « *Le Collier de la Reine* ».

²⁶ Rentier, s.m. : rôle ou registre des rentes qui étaient dues à un seigneur, à l'État ou à une institution. Source : TLFi.

de l'ancien fief de Kerjestin, le tout sur 23 pages grand format (45 x 30cm) pour la période de 1758 à 1778 et sur 20 pages pour les rentes versées entre 1779 à 1791, ce pour huit lieux-dits gabérics (Kerjestin, Queneccaniel, Queriou, Kermoysan, Keranroué, Kerdevot, Kerveguen, Lesouanach) et trois de la commune de St-Evarzec.

La page de couverture mentionne la « *Seigneurie de Kerjestin* » et le patronyme de ses détenteurs historiques « *Rohan-Guéméné* », mais précise par contre que le bénéficiaire des rentes est Maître Charpentier, notaire royal à Quimper. En effet, en cette seconde moitié du 18^e siècle, les villages déclarés avaient tous intégrer le domaine royal, comme le confirme le sommier du domaine de Quimper de 1782.



Quant aux détenteurs des lieux, tenus à payer annuellement leurs rentes au représentant du Roy, on remarquera les premiers d'entre eux, les propriétaires des deux tenues du « *manoir de Kerjestin* », à savoir Jean Gourmelen ²⁷, et sa femme Françoise le Digenet ²⁸ qui n'est autre que l'arrière-grande tante du mémorialiste Jean-Marie-Déguignet. Décé-

²⁷ Jean Gourmelen est né le 9 décembre 1708 à Ergué-Gabéric, et décédé le 18 janvier 1779 à Keristin à l'âge de 70 ans.

²⁸ Thérèse Françoise Déguignet est née le 24 mars 1722 à Ergué-Gabéric, son père et son frère Olivier étant les ancêtres de 3^e et 4^e génération de Jean-Marie Déguignet. Elle se marie le 25 février 1743, avec Jean Gourmelen de Keristin.

Espace « Fonds d'archives »

Article « 1758-1791 - Rentier de la Seigneurie de Kerjestin des Rohan-Guéméné »

Actus/Blog
« billet du 24.03.2013 »

dé en 1779, c'est son fils, Jean Gourmelen ²⁹ également, qui prend le relais jusqu'en 1791 et qui rachètera en 1807 le village en tant que bien national transféré temporairement à la Légion d'honneur.

Les kolkhozes du domaine de la Légion d'honneur

Kolkoziou ar Rusi

Quel est le rapport entre l'Ordre de la Légion d'Honneur et les kolkhozes bolchéviques ? Comment cinq villages voisins - Kergestin, Kermoisan, Quenec'h-Daniel, Keranroué et Lezouanac'h - , situés à l'est de notre commune (en bordure du quartier dit de « La Russie »), ont pu être réquisitionnés ?

« Un ordre qui soit le signe de la vertu, de l'honneur, de l'héroïsme, une distinction qui serve à la fois à la bravoure militaire et au mérite civil » Napoléon.

Fond de l'ancien domaine

En réalité, ces villages ont la particularité de faire partie, avant la Révolution, du domaine royal, et d'intégrer en 1802 le domaine agricole de la Légion d'Honneur créé par Napoléon Bonaparte. On en a la confirmation dans les documents de sortie de ce domaine en 1807 (conservés aux Archives départementales du Finistère sous la cote 1Q1107) :

« la dite tenue numéro x du sommier de la légion d'honneur ».

« le fond appartenant à la légion d'honneur et provenant de l'ancien domaine ».

« le (bien) provenant de l'ancien domaine de la couronne ».

Cela veut dire que pendant 5 ans, de 1802 à 1807, les détenteurs-exploitants des lieux devaient payer une rente à l'Ordre de la Légion d'Honneur représenté par sa cohorte n° 13 qui couvrait l'Ouest de la France depuis la ville de Craon.

Les revenus, en céréales (froment, seigle, avoine) et en argent, que versaient les « fermes d'État » servaient à entretenir les hospices, les écoles de jeunes filles de la Légion d'Honneur et à payer les pensions des décorés. La Légion d'Honneur possédait 10 millions de bien-fonds répartis dans toute la France et les cohortes introduisaient dans leurs vastes domaines des expérimentations de nouvelles semences, de races croisées, de création de distilleries.



Sur le plan économique, l'Empereur va subir avec ces cohortes la même expérience que réaliseront un siècle plus tard les pays se réclamant du socialisme. L'expérience kolkhozienne de l'Empereur sera un échec comme celle des maîtres futurs de l'U.R.S.S. L'Empereur n'étant pas doctrinaire, mais pragmatique, supprimera les cohortes et leurs domaines dès qu'elles se révéleront inefficaces et ruineuses, ce entre 1807 et 1809.

Il doit renoncer à une idée qui lui est chère au profit d'une utilisation plus pratique des terres domaniales, et également, comme à Ergué-Gabéric, en vendant les fermes à leurs exploitants au titre des Biens Nationaux.

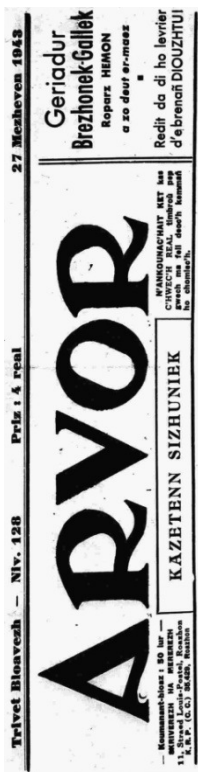


Espace « Fonds d'archives »

Article « 1807 - Ventes de conventions à Kergestin », « 1807 - Vente d'un convention à Kermoisan » ...

Actus/Blog
« billet du 17.03.2013 »

²⁹ Jean Gourmelen est né le 21 février 1753 à « Kerjestin manoir » en Ergué-Gabéric. Il décède le 14/12/1816 à Keristin âgé de 64 ans.



Le recteur Alain Dumoulin, chercheur en breton

Furher e brezhoneg

Une biographie écrite en breton sur la vie et les œuvres d'un recteur gabériscois émigré en Bohême à la Révolution et auteur d'une grammaire latino-celtique et d'ouvrages théologiques.

Louis Dujardin, aka L. Lok

Alain Dumoulin, recteur d'Ergué-Gabéric entre 1781 et 1791, composa une grammaire bretonne et latine et un recueil de cantiques « *Hent ar Baradoz* ». Il méritait bien une évocation de son œuvre dans la langue qu'il affectionnait.

L'article en breton dans la revue Arvor est signé « L. Lok. », à savoir le docteur et mémorialiste Louis Dujardin, alias Loeiz Lokourman ³⁰. Dans la revue il tient la chronique intitulée « *Ar Furher Brezhonek* » (Chercheur en breton) consacrée aux écrivains en langue bretonne.

L'article de Louis Dujardin sur Alain Dumoulin exploite plusieurs sources documentaires :

- ✚ L'article consacré au prêtre-écrivain par Prosper Levot dans sa « *Biographie Bretonne* » en 1852.
- ✚ La notice écrite par Joseph-Marie Téphany sur l'émigré en Bohême dans sa biographie de Mgr Graveran, petit-neveu d'Alain Dumoulin.

³⁰ Le docteur Louis Dujardin, alias Loeiz Lokourman, journaliste bretonnant et mémorialiste, signait « L. Lok. » ses articles dans la revue Arvor. Il a publié la monographie « *Eur barrezig a vro Leon : Lamber (une petite paroisse du Léon, Lamberth)* », Edition Arvor, Rennes, 1942, in 8°, 20 p.

✚ Des articles et recherches publiés dans les revues « *An Oaled* » ³¹, « *Furher Breton* », « *Feiz ha Breizh* ».

Après un parallèle entre le scepticisme sur la conservation du breton de Louis Le Pelletier ³², le célèbre auteur d'un dictionnaire breton en 1752, et de notre grammairien latino-celtique, le journaliste conclut sur un ton plus optimiste :

« *Kant vloaz warlerc'h an Aotrou Dumoulin eo bevoc'h, yac'hoc'h ha pinvidikoc'h ar brezhoneg eget biskoazh* » (Cent ans après le sieur Dumoulin, la langue bretonne est plus vivante, plus saine et plus riche que jamais).

Fiches Bibliographiques



Cet article était l'occasion de compléter la « *Grammatica latino-celtica* » par la collection des autres écrits de et sur Alain Dumoulin :

- ✚ L'édition originale de son Éloge de la Bohême en version latine et la traduction en français.
- ✚ La Biographie Bretonne de Prosper Levot et ses personnalités gabériscoises.

³¹ An Oaled, sous-titré Le Foyer breton (oaled signifie âtre en breton) est une revue bilingue français-breton trimestrielle parue de 1929 à 1939 à Carhaix (Finistère). Elle était dirigée par un négociant en boissons alcoolisées, François Jaffrenou, qui a tenu une place très importante dans le mouvement breton dans la première partie du XXe siècle. Elle peut être caractérisée comme régionaliste et comme anti-nationaliste bretonne.

³² Dom Louis Le Pelletier (1663, Le Mans - 1733, Landévennec) est un linguiste breton. Il consacre 25 années à la composition de son « *Dictionnaire de la Langue Bretonne* ». Ce dictionnaire fut publié en 1752 sous les auspices et aux frais des États de Bretagne.

Espace « Média-photos » et « Biblio »

Articles « Alan Dumoulin (1748-1811) gant Loeiz Lokourman, Arvor 1947 », « DUMOULIN Alain - Éloge du Royaume de Bohême », « LEVOT Prosper - Biographie bretonne », « TÉPHANY Joseph-Marie - Notice sur M. l'abbé Dumoulin émigré en Bohême »

Actus/Blog
« billet du 10.03.2013 »

La Notice de Joseph-Marie Téphany dans son ouvrage consacré à Mgr Graveran, petit neveu de Dumoulin.

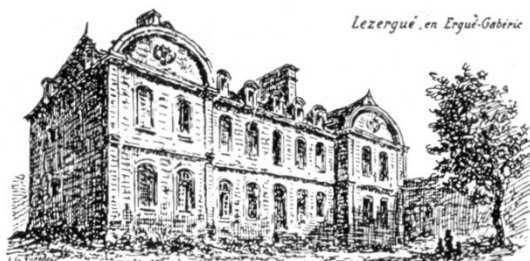
Mouvances de Mélenec et de Bossuzic

Douar ar Roue

Une défense convaincante des droits de Jean Jaouen, René Le Pétillon de Poulduic, et d'Hervé Lizien de Mélenec, contre les prétentions du seigneur de Lezergué.

Vers la fin des droits féodaux

Le document en question, conservé aux Archives départementales du Finistère sous la cote A38, est un long réquisitoire de 44 pages pour la défense des droits des détenteurs de Poulduic, Bossuzic et Mélenec et pour les intérêts des domaines de Roi, contre les réclamations de François-Louis de La Marche, seigneur de Lézergué.



En effet ces trois villages voisins du sud-ouest de la commune étaient la proie des seigneurs locaux du manoir de Lezergué qui voulaient se les approprier pour récupérer les droits féodaux afférents.

À la veille de la Révolution, le conflit était toujours ouvert, et les propriétaires roturiers des lieux se regroupèrent pour se défendre. Ils ne voulaient payer que les droits et rentes au Domaine royal et un avocat les défendit avec panache : « Il s'agit uniquement de décider à qui, du domaine ou du seigneur de la Marche

appartiennent les mouvances en question. Pour déterminer cette décision il faut analyser, puis comparer les titres respectifs dont les parties entendent se prévaloir, c'est à dire les inféodations et actes de services allégués par le seigneur de la Marche en sa faveur, et les actes de service faits au Domaine ».



De nombreux aveux et déclarations, produites par le seigneur de La Marche ou les propriétaires des villages, sont analysés quant à leur origine et leur contenu.



Pour appuyer son plaidoyer, l'avoué produit un aveu datant de 1541 où nous apprenons que le village de Mélenec était déjà déclaré au domaine du roi par un « noble homme Thomas Kermorial », et ne dépendait pas du fief de Lezergué.

Le plaidoyer est résumé dans un autre document de 1786, et retient les mêmes conclusions : « La simple comparaison des titres de M. de la Marche et de ceux du domaine suffit pour faire voir le peu de fondement des prétentions de ce seigneur qui ne pourra se dispenser de rapporter les rachats ³³ qu'il a mal à propos perçus ».

Vraisemblablement la Révolution de 1789 renversera les rapports de force avant que les conclusions de l'instruction ne soient définitivement prononcées.

³³ Rachapt, rachètement, s.m. : en terme de coutume droit du au seigneur à chaque mutation de propriétaire du fief ; source : dictionnaire Godefroy 1880.

Espace « Fonds d'archives »

Article « 1786 - Rattachement des mouvances de Poulduic et Mélenec au domaine du Roi »

Actus / Blog
« billet du 24.02.2013 »

La première déclaration de la Société Bolloré

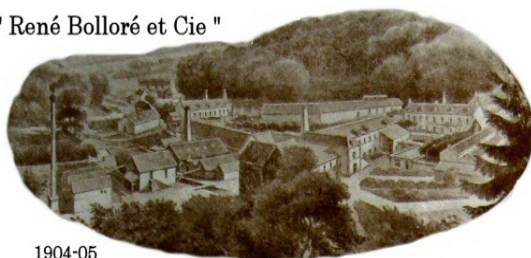
Embregerezh komers

On peut dater de l'année 1904 le passage pour les Papeteries d'Odet du statut de manufacture du 19^e siècle à celui d'une véritable société commerciale.

L'Action Libérale de Quimper

En effet le 13 juin, René Bolloré père et fils vont créer une société en commandite simple ³⁴ au capital social de 675000 francs, dans les conditions qui sont décrites dans la publication de cet acte dans le journal « *L'Action Libérale de Quimper* » ³⁵ du 2 juillet 1904.

" René Bolloré et Cie "



1904-05

L'objet de cette nouvelle société est « *la fabrication de tous les papiers en général et plus spécialement des papiers à*

³⁴ La caractéristique principale d'une société en commandite, par opposition aux Société Anonymes (SA), est d'avoir deux catégories d'associés : le commanditaire fournit l'essentiel des fonds mais confie l'administration de la compagnie au commandité ou gérant. La société en commandite simple (SCS) en droit français, est une forme d'entreprise aujourd'hui rare. Par contre les sociétés en commandite par actions ou SCA sont nombreuses dans le paysage économique français : Groupe Lagardère, Euro Disney, Michelin, Steria, Veolia, Bosch, Hermès International ...

³⁵ Le journal « *L'Action libérale de Quimper* » a été lancé le 31 décembre 1902. L'Action libérale ou Action libérale populaire (1901-1919) était un parti politique français de la Troisième République représentant les catholiques ralliés à la République. Le journal de Quimper deviendra « *L'Indépendant du Sud-Finistère* ».

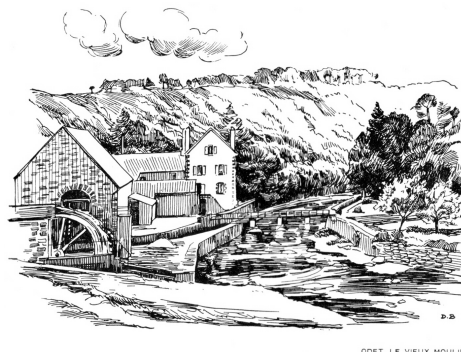
cigarettes, à copies de lettres et similaires et accessoirement l'exploitation des immeubles industriels et autres sis à Odet, commune d'Ergué-Gabéric ».

La création a lieu moins d'un mois avant le décès de René Bolloré père. Ce dernier passe la main à son fils, mineur et étudiant, qu'il « *émancipe* », et « *habilite à faire le commerce* », en prévoyant toutefois « *qu'en cas de décès de M. René Bolloré père, ... les associés auront le droit de lui adjoindre un cogérant* ».

Seuls les noms des associés-gérants Bolloré et le co-gérant Yves Charuel nommé au décès de René-Guillaume père, sont fournis dans l'acte publié. Il est fait mention de deux commanditaires nommés dans l'acte privé, apportant 10% du capital, le reste étant apporté par le père et fils Bolloré. Ces apporteurs de fonds étaient-ils d'une part de Léon Bolloré, frère de René-Guillaume, qui fut très impliqué dans la direction des papeteries d'Odet ?

Et d'autre part le deuxième commanditaire pourrait être un partenaire-associé algérien si on fait le lien avec le lieu de signature (Sebdou ³⁶, orthographié Sebdon dans l'article) des modifications des statuts en 1905.

En mars 1905, dans un acte signé à Quimper, Odet et Sebdou-Algérie et déposé à Paris, René-Joseph Bolloré fils change les statuts de la Société « *René Bolloré fils et Compagnie* » et, en mettant fin à la co-gérance d'Yves Charuel, ingénieur des Arts et Manufactures, reprend la direction pleine et entière « *avec les pouvoirs attribués au gérant par l'acte constitutif de société* ».



ODET, LE VIEUX MOULIN

³⁶ Le territoire de la commune de Sebdou est situé au centre de la wilaya de Tlemcen, au centre de la région de l'Oranais, et au nord ouest de l'Algérie.

Statuts de juin 1904

Édition du 2 juillet 1904 :

« Suivant acte passé devant Me Greslé, notaire à Paris, le 13 juin 1904, il a été formé entre :

I. M. René-Guillaume-Marie Bolloré, industriel, demeurant à Odet, commune d'Ergué-Gabéric (Finistère) ;

Et M. René-Joseph-Marie-Emile-Robert Bolloré, son fils, étudiant, domicilié à Odet ; ledit M. René-Joseph-Marie-Emile-Robert Bolloré mineur, étant né à Odet le 28 Janvier 1885, mais émancipé par M. Bolloré, son père, et habilité par ce dernier à faire le commerce, suivant déclaration faite devant le Juge de paix du canton de Quimper, le 8 Juin 1904.

Comme associées responsables.

II. Et deux commanditaires dénommés audit acte :

Une Société en commandite simple ayant pour objet la fabrication de tous les papiers en général et plus spécialement des papiers à cigarettes, à copies de lettres et similaires et accessoirement l'exploitation des immeubles industriels et autres sis à Odet, commune d'Ergué-Gabéric et par extension commune de Briec (Finistère), et à Quimper, quai de l'Odet, apporter en Société par M. Bolloré père.

Le capital social a été fixé à 675,000 francs, fourni par M. Bolloré père pour 600,000 représentant la valeur de ses apports en nature, par M. Bolloré fils pour 10,000 francs en espèces, et par les deux commanditaires pour 65,000 francs également en espèces.

La durée de la Société a été fixée à 30 années, du 13 Juin 1904.

Le siège social est à Odet.

La raison et la signature sociales sont René Bolloré et Cie ; la Société existe sous la dénomination générique de Papeteries d'Odet.

M. René Bolloré est seul gérant et a seul la signature sociale ; il a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion et l'administration des affaires de la Société.

En cas de décès de M. René Bolloré père, la Société ne sera pas dissoute. M. Bolloré fils deviendra gérant ; toutefois les associés auront le droit de lui adjoindre un cogérant, dont ils fixeront en ce cas la

durée des fonctions ; les fonctions de ce cogérant seront renouvelables ».

Statuts de mars 1905

Édition du 22 mars 1905 :

« Suivant acte sous signatures privées en date à Odet et Quimper (Finistère) et à Sebdon (Algérie) des 20 Février, 1er et 3 Mars 1905, et dont l'un des originaux est déposé pour minute à M. Greslé, notaire à Paris, aux termes d'un acte reçu par lui le 13 Mars 1905, la modification suivante a été apportée aux statuts de la société en commandite « René Bolloré fils et Compagnie », dont le siège social est à Odet, près Quimper (Finistère), existant avec la dénomination de « Papeteries d'Odet » entre M. René-Joseph-Marie-Emile-Robert Bolloré, fils, industriel, demeurant à Odet, comme gérant, avec la co-gérance de M. Yves Charuel, ingénieur des Arts et Manufactures, demeurant à Odet, et divers commanditaires, aux termes de divers actes régulièrement publiés, reçus par M. Greslé, notaire à Paris, les 13 Juin, 30 Juillet, 1er et 2 Août 1904.

« À partir de la signature du présent acte, M. Yves Charuel, cesse d'être co-gérant, et M. René-Joseph-Marie-Emile-Roert Bolloré fils, demeure seul gérant de la Société René Bolloré, fils et Compagnie, avec les pouvoirs attribués au gérant par l'acte constitutif de société ;

M. Bolloré, gérant, est autorisé à déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes dont il fixera la rémunération. Cette rémunération sera passée en frais généraux ».

Une expédition du dit acte modificatif a été déposée à chacun des Greffes du Tribunal de Commerce de Quimper et de la Justice de Paix du canton de Quimper, le 20 Mars 1905 ».



Espace « Odet / Papeteries Bolloré »

Article « Statuts de la société en commandite "René Bolloré et Cie", Action Libérale 1904-05 »

Actus/Blog
« billet du 03.02.2013 »



Le retour du Retable de Kerdévot

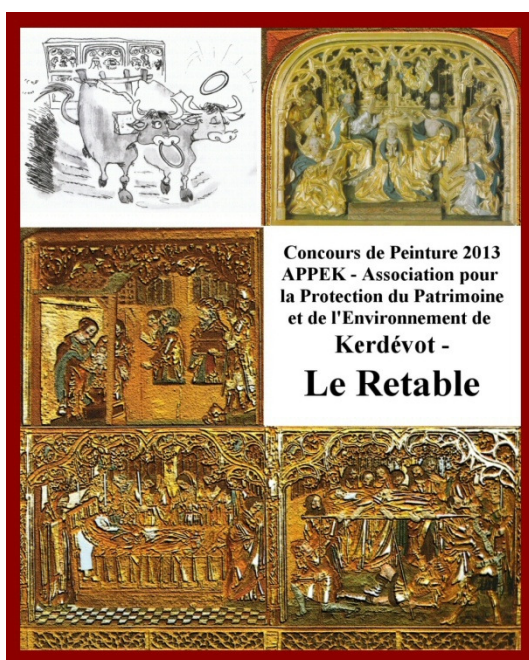
Konkour penterezh

Ca y est, il est revenu en son pays de dévotion, le fameux retable de Kerdévot, en ce mois de mars 2013. Depuis le 24 novembre 2010, il était à l'Atelier régional de restauration du patrimoine à Kerguéhennec, dans le Morbihan, pour retrouver une seconde jeunesse.



Concours de peinture 2013

Et quand, l'APPEK (« Association pour la Protection du Patrimoine et de l'Environnement de Kerdévot ») a choisi son thème pour son 6e concours annuel de peinture, elle a pensé tout naturellement à ce joyau restauré.



Les artistes auront donc à traiter un sujet riche en histoire et en symbolique et donc beaucoup de liberté dans leur choix. Les peintures ou dessins soumis représenteront ou évoqueront « *Le retable* », ses ors, ses scènes et personnages, mais les artistes pourront aussi

s'inspirer de son histoire ou de la légende ³⁷ qui l'entoure.

Comme l'année dernière, les œuvres participantes au concours seront exposées pendant les horaires du marché d'été sur le placître de la chapelle.



Les visiteurs disposeront d'un bulletin qui leur permettra de voter pour leurs deux œuvres préférées. Le dépouillement des bulletins désignera le lauréat du « *Prix du Public* ».

Un « *Prix du Jury* » sera également décerné à un lauréat désigné par la délibération d'un panel de personnalités du monde artistique.

Le concours est ouvert à tous sans restriction d'âge ou de résidence. La participation est gratuite.

- ✚ Dépôt des œuvres : mercredi 14 août 2013 de 17h à 20h.
- ✚ Exposition et vote du public: mercredi 21 août de 17h à 20h.
- ✚ Remise des prix du public et du jury : mercredi 28 août.

Le retable sera visible les jours d'ouverture de la chapelle :

- ✚ En juin : le dimanche 9 inauguration officielle,
- ✚ Et ensuite à partir du 16 juin, chaque dimanche de 14h30 à 18h30



³⁷ Pour les légendes, lire notamment celle racontée par Jean-Marie Déguignet dans ses « [Contes et légendes populaires de la Cornouaille bretonne](#) ».

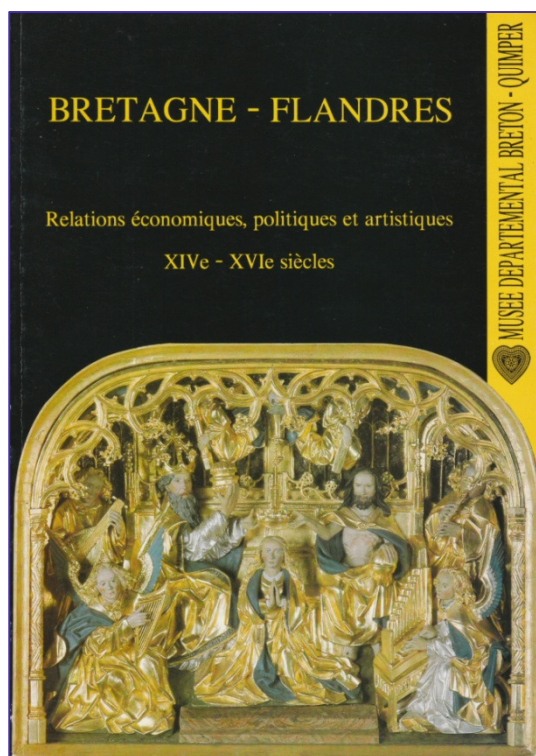
✚ En juillet/août : du mardi au dimanche 14h30-18h30 sauf le mercredi jusqu'à 20h.

Deux monographies

À la faveur du retour du chef-d'œuvre, deux articles datés de 1989 ont été publiés sur Grandterrier.net, écrits par des spécialistes qui ont cherché les marques des ateliers du duché du Brabant qui l'ont produit.

Le premier, Daniel Russo, dans une brochure du musée départemental breton de Quimper, se range derrière l'origine anversoise qui avait été avancée par le chanoine Abgrall :

« Datable, sans doute, du premier tiers du XVI^e siècle et provenant d'un de ces ateliers Anversois si productifs en ce genre, le retable marial de la chapelle de Kerdévot s'avère tout à la fois mobilier liturgique et visualisation du dogme de la Rédemption ».



La brochure du Musée Breton est également enrichie par un article très intéressant de Jean Kerhervé, professeur émérite de l'Université de Brest, sur les relations du 14^e au 16^e siècle entre la Bretagne et les Flandres, c'est-à-dire le comté de Flandre et les contrées voi-

sines de Brabant, Zélande et duché de Hainaut.

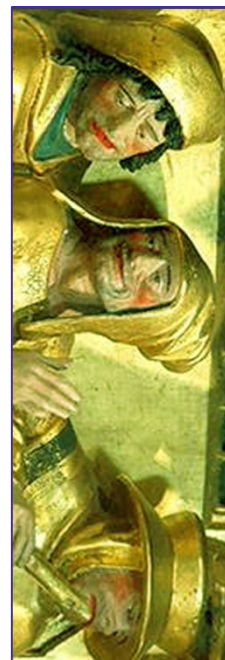
Gildas Durand, dans son article sur la statuaire de Kerdévot dans le livre du cinquième centenaire, défend une toute autre position : « *Le retable de Kerdévot n'est pas une œuvre exclusivement anversoise, et du XVI^e siècle comme on l'a souvent dit, mais un travail mixte de la fin du siècle précédent.* ».

Contrairement au chanoine Abgrall et à Daniel Russo qui y voyaient une création exclusive des ateliers d'Anvers, Gildas Durand décèle des détails qui indiqueraient que la huche et certaines statuettes proviennent des ateliers de Malines ³⁸ :

✚ « Ce sont les statuette supportées par les colonnettes de la partie inférieure et frontale de la caisse qui signalent l'origine malinoise de la structure ».

✚ « Sainte Cécile et sainte Agnès, ainsi que la troisième sainte (au livre, à gauche), sont typiquement malinoises par les traits de leur visage. ».

✚ « La technique de construction des sols des scènes inférieures à Kerdévot, confirme aussi l'origine malinoise de la caisse ».



KERDEVOT ERGUE-GABERIC



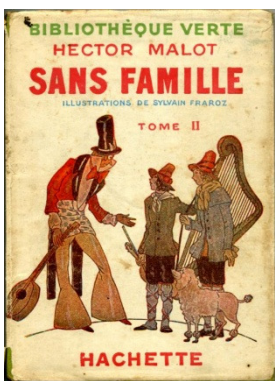
ASSOCIATION KERDEVOT 89

³⁸ Malines (en néerlandais Mechelen) est une ville de Belgique située en Région flamande dans la province d'Anvers. Les ateliers de Malines ont produit au 15^e siècle de très beaux retables, en concurrence avec ceux d'Anvers et de Bruxelles.

Espaces « Patrimoine » et « Biblio »

Articles « Le retable de Kerdévot, thème du concours de peinture APPEK 2013 », « MUSÉE BRETON (Quimper) - Relations Bretagne-Flandres aux 14-16 siècles », « DURAND Gildas - La statuaire à Kerdévot »

Actus/Blog
« billet du 20.04.2013 »



Recherche des Enfants sans famille

Emzivad an ospiti

Pas de nouveau dossier à proprement parler, mais un avis de recherche. Il s'agit d'aider Pierrick Chuto ³⁹ qui actuellement, après avoir déjà écrit deux livres sur Guengat et Plonéis, se penche sur l'histoire d'une institution régionale : l'hospice des enfants trouvés de Quimper.

Le tour de l'Hospice

L'infatigable mémorialiste prépare son prochain ouvrage qui narrera l'histoire de ces enfants trouvés, de père et mère inconnus, qui ont été « exposés dans le tour de l'hospice de Quimper » jusqu'en 1861, date de fermeture du tour. Et oui, c'est bien un tour !



(L'ancien tour de l'Hospice des enfants trouvés », Gustave Doré)

³⁹ Pierrick Chuto, passionné d'histoire régionale a publié son premier livre en 2010 « Le maître de Guengat. "Mestr Gwengad" » (Auguste Chuto né en 1808, propriétaire-cultivateur, meunier et maire), et le second « La terre aux sabots. "Douar ar boutou-koad" » (Louis-Marie Thomas cultivateur à Plonéis en Basse-Bretagne de 1788 à 1840) en 2012.

À commander sur <http://www.chuto.fr> (paiement CB possible) ou en librairie.

Du côté de la rue, le tour était à l'origine une sorte de coffre en bois dans un renfoncement à l'abri, monté sur un cylindre tournant. La mère y déposait (« *exposait* ») son nourrisson, tirait sur une clochette et disparaissait sans être vue. Aussitôt la personne de garde tournait le tour (ou ouvrait la porte-trappe). De l'autre côté, le nouveau né était ainsi recueilli, ainsi que les effets que la mère y avait laissés.

La législation qui réglait le sort des enfants trouvés au 19^e siècle a été établie par le décret du 19 janvier 1811 : « *Dans chaque hospice il y aura un tour. Des registres contiendront, jour par jour, l'arrivée des enfants, leur sexe, leur âge apparent et décriront les marques naturelles et les langes qui peuvent servir à les faire reconnaître. A six ans, l'enfant doit être placé chez des cultivateurs ou artisans, moyennant un prix de pension qui décroît jusqu'à douze ans* » (Le Nouveau Paris, histoire de ses vingt arrondissements, illustré par Gustave Doré, page 216).

Références généalogistes

Sur GrandTerrier.net on a déjà publié quelques articles sur le thème des enfants placés :

- ✚ Le placement en 1812 d'un enfant chez une nourrice à Quélennec, commune du Grand Terrier »
- ✚ L'histoire de Kenavo le petit chat nourricier d'Ergué-Gabéric, racontée dans le journal Le Finistère de 1888
- ✚ Les séjours de Jean-Marie Déguignet dès son enfance à l'hospice de Quimper .

Amis généalogistes, Pierrick (pierrick.chuto@orange.fr) attend vos mails si vous avez identifié des ancêtres gabérics qui ont été abandonnés à l'hospice de Quimper : dates d'éventuels mariages et décès de ces enfants sur Ergué-Gabéric, déclarations de placement chez une nourrice ...

Votre récompense sera au moins une belle dédicace personnalisée de l'auteur sur sa future monographie documentée et passionnante.

Espaces « Déguignet », « Fonds d'Archives » et « Médias-Photos »

Articles « 1812 - Placement chez une nourrice sur la commune du Grand Terrier », « L'histoire de Kenavo le petit chat nourricier d'Ergué-Gabéric, Le Finistère 1888 », « Les séjours de Jean-Marie Déguignet à l'hospice de Quimper »

Actus/Blog
« billet du 16.02.2013 »